

# L'actuelles pierrus

NUMÉRO 3 / JUIN 2022

REVUE DE LA COMMUNE D'ARVILLARD

Chères Pierrues, chers Pierrus,

Pour ce troisième numéro, la municipalité a opté pour une formule plus modeste, sans solliciter les annonceurs qui ont financé les deux précédentes revues. Cette Actu des Pierrus a été imprimée en mairie sur papier ordinaire. Il est en effet urgent et important d'annoncer les fêtes de l'été et de l'automne, du moins celles qui nous ont été indiquées par les associations. Justement, l'association chargée de coordonner les animations du village, le comité des fêtes, s'est entièrement renouvelée. Un nouveau bureau a été élu par les représentants de quinze associations comme le prévoient les statuts. Je tiens à féliciter celles et ceux qui s'engagent pour l'animation de notre commune. Je souhaite bon courage à cette nouvelle équipe présidée par Laurence BUAT. Je tiens aussi à remercier le bureau sortant. Et particulièrement Josette MOREAU pour avoir œuvré avec rigueur et autorité pendant 27 ans en tant que présidente ou trésorière. Mais aussi Éric CHATANAY pour son dévouement à la sono et ses talents de présentateur, en souhaitant qu'il puisse poursuivre son activité avec le nouveau comité. Je voulais aussi honorer l'équipe des chaudières, indispensable à nos fêtes typiquement pierrues. Elle n'a pas de statut particulier et n'en souhaite pas mais ses activités inter associatives font partie de l'identité de notre commune. J'ai une pensée amicale pour le « mentor » de cette équipe, Robert JEANNOLIN, qui nous a quittés récemment.

Je vous souhaite bonne lecture des différents articles et notamment celui concernant les arbres remarquables.

Bel été qui vient !

Votre maire, Georges COMMUNAL.

## Remarquables les arbres !

Le 8 avril dernier, une séance de ciné-débat, organisée par l'association Arvill'art & Patrimoine rassemblait plus d'une cinquantaine de personnes au cinéma Bel' donne d'Allevard. Un film passionnant de Georges Feterman et Jean-Pierre Duval, « Arbres et forêts remarquables, un univers à explorer » présentait les arbres remarquables les plus connus du monde entier. En fin de séance, trois forestiers, Emilie Coste-Chareyre, Laurent Roudet et moi-même, répondaient aux nombreuses questions.

Les arbres remarquables doivent être protégés car ils font le lien avec le passé parfois très lointain, comme les tilleuls de Sully, les chênes de Colbert, les quelques ormes rescapés de la graphiose qui les a détruits à plus de 99 % en France depuis 1920, les sapins présidents etc. Comme le patrimoine, ils détiennent une grande part de l'âme de notre pays.

Dans notre belle forêt, nous avons aussi des arbres qui mériteraient d'être classés « remarquables ». Comme nous devons renouveler l'aménagement forestier, autrement dit le plan de gestion pour les vingt ans qui viennent, c'est le moment de les choisir. C'est aussi une année d'élection ! Plusieurs candidats sont déjà en lice, le Fayard du Pont du Diable, le bouquet de Douglas de la Corrière et beaucoup d'autres sapins, épicéas, mélèzes ...

Vous êtes tous invités à proposer d'autres postulants ! Dans la forêt communale mais aussi dans d'autres parties de la commune avec l'accord des propriétaires. Nous pourrions ainsi organiser des élections pour les désigner au niveau de la commune, puis proposer une reconnaissance plus large notamment avec l'association A.R.B.R.E.S. qui s'occupe de ces élites du monde végétal. Donnons-nous le temps de bien les sélectionner.



GC

En photo, le célèbre chêne de Venon que l'on peut apercevoir depuis l'autoroute A41 qui mène à Grenoble. Âgé de plus de trois siècles, il a résisté à toutes les tempêtes et en particulier à celles de fin 1999 qui furent les plus destructrices connues pour les forêts. Jusqu'à maintenant, il a réussi à contredire le maître des Eaux & Forêts, Jean de la Fontaine, avec sa fable « le Chêne et le Roseau ». Souhaitons qu'il puisse ainsi continuer à présider cette colline malgré le changement climatique qui entraîne des vents de plus en plus forts et fréquents.

# Agenda des festivités d'Arvillard

**Dimanche 24 juillet** : fête du Molliet

**Samedi 30 juillet** : soupe des Pierrus, place Saint-Roch

**Samedi 19 août** : étape de l'Echappée Belle à Valpelouse

**Samedi 10 septembre** : rando des clochers, salle polyvalente

**Week-end des 17 et 18 septembre** : exposition « Arvillard hier et aujourd'hui », salle Joie de Vivre

**Samedi 8 octobre 18h** : jeu de piste nocturne, salle Joie de Vivre

**Samedi 22 octobre de 9h à 12h** : échange de plantes, place Saint-Roch

**Dimanche 23 octobre** : concours de belote des Aînés Ruraux à la salle polyvalente à 14h

**Samedi 12 novembre 17h30** : veillée contes, salle polyvalente

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

Résumé des délibérations.

Le compte-rendu succinct est affiché sur les tableaux d'affichage de chaque quartier après chaque conseil ; le compte-rendu figure sur le panneau de la mairie et sur le site arvillard.fr.

### CONSEIL N°21 DU 21 JANVIER 2022

1. Autorisation d'engagement avant le vote du budget
2. Nouveaux critères de l'entretien professionnel annuel des personnels communaux
3. Vœu sur le déploiement de la 5ème génération (5G) de téléphonie mobile
4. Suivi de la renégociation du prêt de la forêt
5. Suivi des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et connexes
6. Affaires judiciaires

### CONSEIL N°22 DU 25 FEVRIER 2022

1. Présentation du bilan forestier 2021 et proposition d'actions en forêt communale pour 2022 par Laurent ROUDET, chef technicien forestier
2. Suppression et création d'un poste pour avancement de grade (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux)
3. Suppression et création d'un poste pour avancement de grade (cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux)
4. Suppression et création d'un poste pour avancement de grade (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux)
5. Autorisation de consulter un avocat sur l'opportunité d'un procès contre le prêt pour la forêt
6. Tarif location de salle
7. Convention pour l'ouvrage de protection de la conduite d'amenée au lieu-dit Les Creux
8. Décision concernant les subventions et aides aux associations
9. Demande de subvention pour la bibliothèque municipale
10. Motion de soutien au peuple ukrainien
11. Organisation de l'élection présidentielle
12. Suivi des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et connexes
13. Affaires judiciaires

### CONSEIL N°23 DU 25 MARS 2022

1. Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal dressé par le receveur municipal
2. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal dressé par l'ordonnateur
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal
4. Vote des taux d'imposition
5. Examen et vote du budget primitif 2022
6. Création d'un budget annexe forêt

7. Durée d'amortissement des subventions d'équipement finançant des installations ou des biens immobiliers
8. Demande de subvention pour une aire de stationnement route de la Rapine
9. Inscription d'office des personnes prenant des menus produits forestiers
10. Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé
11. Organisation de l'élection présidentielle
12. Accueil réfugiés ukrainiens
13. Affaires judiciaires

### CONSEIL N°24 DU 19 AVRIL 2022

1. Requalification du prêt pour la forêt
2. Affaires judiciaires
3. Fête du Molliet / Soupe des Pierrus

### CONSEIL N°25 DU 10 MAI 2022

1. Cimetière : Information sur les procédures en cours pour les concessions présumées abandonnées
2. Décision modificative n°1
3. Demande du Fonds d'amorçage pour exploitation forestière
4. Demande aide auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour déblaiement route forestière de Côte Chaboux
5. Demande aide auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour modification desserte parcelle 9
6. Demande aide auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour travaux sylvicoles parcelle 4 (travaux de crochetage du sol).
7. Demande aide Sylv'acctes pour travaux sylvicoles parcelle 21 (nettoyement et dépressage de jeune peuplement résineux), parcelle 50 (dégagement de plantation et application d'un répulsif gibier)
8. Dématérialisation des signalements des dégâts de gibier
9. Demande de participation financière auprès du SDES pour l'installation de chaudières bois énergie
10. Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
11. Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le SDES
12. Prêt forêt
13. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
14. Vœux pour le rétablissement de la route départementale 208 au lieu-dit La Tornerie-le Grand Talus.
15. Analyse des besoins sociaux

# CULTURE PATRIMOINE

## Arvillard, village frontière ?

Le Pont du Diable, lieu emblématique d'Arvillard, qui surplombe le



Borne du Pont du Diable

Bens d'une hauteur de 34 mètres a assuré jusqu'en 1860 la liaison entre l'ancien duché de Savoie (Royaume de Piémont-Sardaigne) et la France. Une borne en granit placée sur le tablier du pont, au milieu, présente côté Savoie dans un ovale une Croix de Savoie et, côté Isère dans un cercle, une fleur de lys ; ces deux symboles gravés sont complétés sur les deux autres faces par un numéro d'ordre 66 et une date 1823.

Pourquoi cette borne ? Bref historique de la frontière : Jusqu'en 1349, le Comté de Savoie a pour voisin le Comté du Dauphiné. Mais à cette date le Dauphin Humbert II cède le Dauphiné au futur roi de France et le Comté, ensuite Duché de Savoie devient dès lors voisin du Royaume de France.

Sous le règne de Louis XIV, un traité entre la France et la Savoie précise que « la rivière Bens forme la frontière, ainsi la Chartreuse de Saint-Hugon est en Savoie et le village de Montgaren en royaume de France. »

En mars 1760, le roi de Piémont-Sardaigne Charles-Emmanuel III et le roi de France Louis XV entérinent le tracé de la frontière de leurs États. Des cartes précises sont dressées par des ingénieurs topographes et cartographes tant sardes que français et des bornes frontières sont alors installées.

L'annexion de la Savoie à la France en 1792 rend obsolètes ces bornes frontières dont beaucoup disparaissent. Ce n'est qu'après le retour de la Savoie à la monarchie sarde en 1815, que les deux gouvernements de Paris et de Turin décident le rétablissement des bornes sur les mêmes lignes que celles du traité de 1760. Des protocoles de bornage sont conclus en 1822-1823. Ceux-ci comportent pour chaque commune :

Un plan détaillé sur lequel figure l'implantation des bornes avec leur numéro d'ordre

Une description du signe limite avec sa forme, sa situation, sa distance, à vol d'oiseau de la borne précédente ainsi que sa direction avec son orientation en degrés et minutes.

En 1860, avec l'annexion de la Savoie à la France, Arvillard est dans le département de la Savoie, La Chapelle-du-Bard dans celui de l'Isère : la frontière est effacée.

Arvillard possède une seconde borne frontière au Col de la



Borne du col de la Bourbière

Bourbière (2352 mètres d'altitude) entre le Grand Charnier et les contreforts du Pic du Frêne. On l'atteint en remontant le Bens jusqu'à sa source au bout du Vallon des Férices.

Deux autres bornes frontières 64 et 65 implantées sur la commune, de chaque côté du Pont du Bens à proximité des forges d'Arvillard, n'ont pas été retrouvées.

Plusieurs communes de Cœur de Savoie possèdent des bornes et une plaquette d'information

devrait prochainement être éditée à l'occasion du bicentenaire de l'implantation de la ligne frontière de 1822 et 1823.

M.S

## L'école au son des percussions

Comme annoncé dans le précédent Actu Pierrus, l'école d'Arvillard a pu bénéficier, grâce au projet cantonal Melo Latino, de six ateliers de découverte et d'initiation aux percussions afro-cubaines.

Chaque semaine, en mars et avril, les élèves des classes de Pascale et de Fanny se sont rendus dans la salle polyvalente pour retrouver Roberto Romero, percussionniste d'origine colombienne. Après la présentation d'une exposition riche et colorée de percussions, le musicien a initié les enfants à la technique d'utilisation de chacun des instruments. Des exercices rythmiques en percussion corporelle ont suivi, avant que n'arrive le moment très attendu d'expérimenter les instruments. Les rythmes simples du départ puis de plus en plus complexes ont permis aux enfants de progresser dans la maîtrise des principes de base du rythme et de la technique propre à chaque instrument. Cet apprentissage ludique a été associé au cours des six séances à des chants, des danses, des jeux, de la musique, des textes...

Ces activités diverses ont favorisé l'écoute, l'attention, la concentration, la mémoire auditive, la coordination, compétences indispensables pour pouvoir analyser puis reproduire les différents rythmes proposés par Roberto. Elles ont contribué à la cohésion du groupe et à l'épanouissement personnel de chaque enfant : apprendre à écouter les autres, à s'écouter pour intervenir au bon moment, composer avec des contraintes, surmonter ses peurs... Elles offraient aussi l'opportunité d'une ouverture culturelle puisqu'en complément des séances musicales avec Roberto, les élèves effectuaient en classe des recherches sur l'Amérique Latine et en particulier la Colombie, pays d'origine du musicien, l'histoire, la géographie de ce pays.

Merci au Comité d'Actions Culturelles du Val Gelon qui a coordonné et permis le financement de ce projet enrichissant très apprécié des élèves et de leurs enseignantes.

M.S

## Montée de la Grande Montagne de Val Pelouse

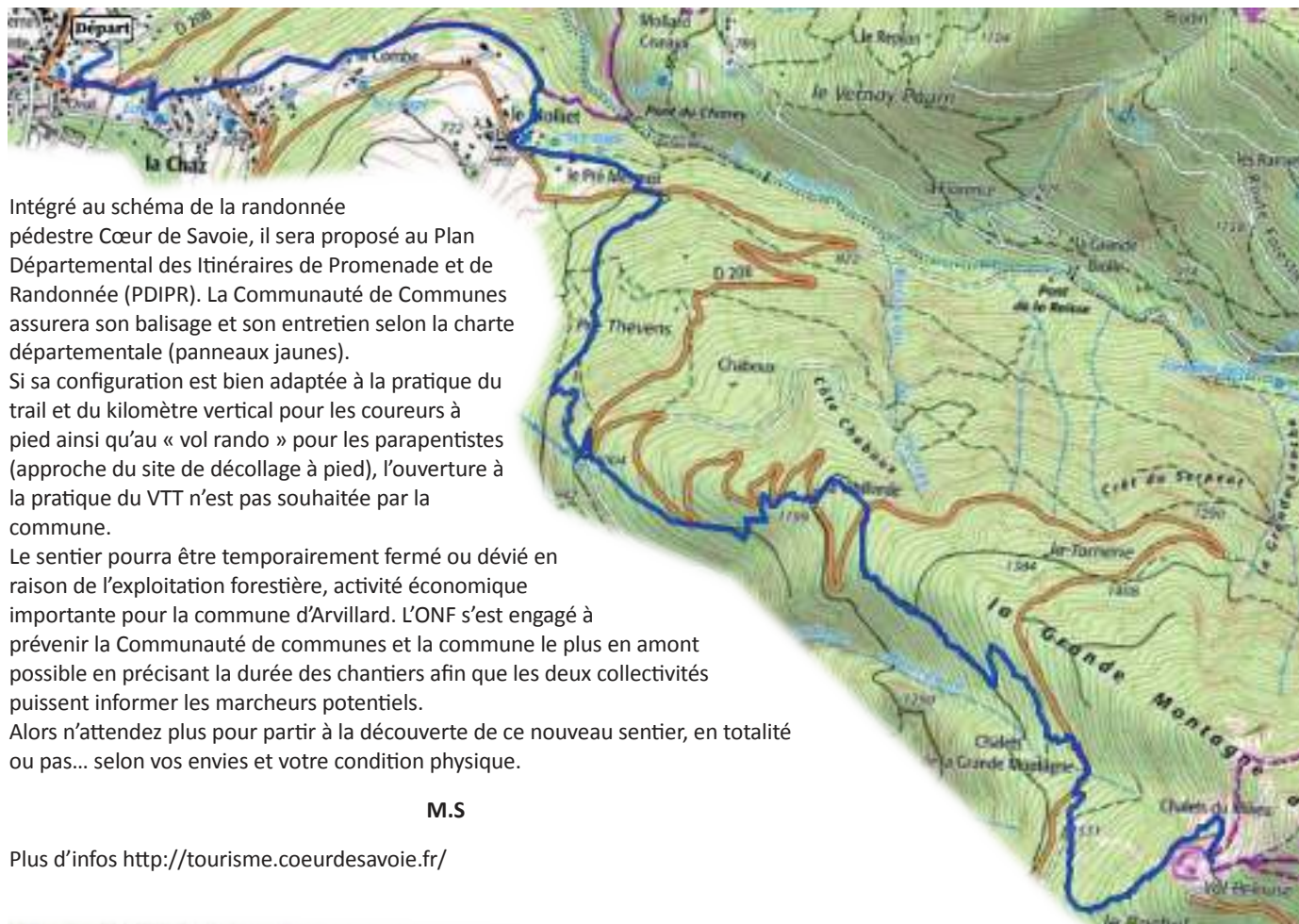
*Avant qu'une route carrossable ne facilite en 1953 l'accès des grumiers à La Vibillarde pour l'exploitation de la forêt, puis qu'elle ne soit prolongée une vingtaine d'années plus tard pour desservir le stade de neige de Val Pelouse, seuls les chemins permettaient de rejoindre la Grande Montagne lors de la transhumance des troupeaux ou pour le bûcheronnage, la chasse, la cueillette, la promenade...*

La Communauté de Communes Cœur de Savoie, consciente de l'intérêt du site de Val Pelouse pour la valorisation touristique de notre secteur, mais soucieuse d'un développement respectueux, a imaginé un accès du lieu en mobilité douce (sans voiture) et proposé la création d'un sentier permettant un lien entre Arvillard et Val Pelouse puis le GR 738. Le tracé de ce sentier a été élaboré, suite à une étude de l'Office National des Forêts, en concertation avec la commune et des usagers.

Le montant prévisionnel total des travaux, estimé à environ 15 000€ HT, est supporté par Cœur de Savoie avec un financement de la Région (60%) à travers le programme Espace Valléen de l'Espace Belledonne.

Les travaux de création et d'ouverture de sentier ont été confiés à Christian Bouvier (Espace Forestier Naturel et Montagnard), et la mission de balisage aux associations Bien Vivre en Val Gelon et Belledonne Sports Nature.

La longueur du sentier varie de 8,1 km (+1200m de dénivelé) au départ de la Salle Joie de vivre à 5,5km (+1000m de dénivelé) au départ du Molliet.



Intégré au schéma de la randonnée pédestre Cœur de Savoie, il sera proposé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIIPR). La Communauté de Communes assurera son balisage et son entretien selon la charte départementale (panneaux jaunes).

Si sa configuration est bien adaptée à la pratique du trail et du kilomètre vertical pour les coureurs à pied ainsi qu'au « vol rando » pour les parapentistes (approche du site de décollage à pied), l'ouverture à la pratique du VTT n'est pas souhaitée par la commune.

Le sentier pourra être temporairement fermé ou dévié en raison de l'exploitation forestière, activité économique importante pour la commune d'Arvillard. L'ONF s'est engagé à prévenir la Communauté de communes et la commune le plus en amont possible en précisant la durée des chantiers afin que les deux collectivités puissent informer les marcheurs potentiels.

Alors n'attendez plus pour partir à la découverte de ce nouveau sentier, en totalité ou pas... selon vos envies et votre condition physique.

M.S

Plus d'infos <http://tourisme.coeurdesavoie.fr/>

## LES ASSOCIATIONS

### Club des Pierrus



Ce jeudi 5 mai 2022, une quarantaine de membres du Club Les Pierrus ont affronté la pluie matinale pour se rendre en bus (avec JO) à Chanaz.

La journée a débuté par une visite enrichissante et surprenante de la Dinanderie d'Art de Lavours. Un passionné nous a expliqué ce qu'est la cuivrierie. Son père, compagnon de France, lui a enseigné son art, maintenant la petite-fille enrichit ce savoir par des produits plus contemporains : bijoux, papillons, décoration, bracelets en cuivre...

Nous avons apprécié une dégustation des vins de Chautagne avant de savourer un bon repas à la Ferme du Bulle.

Pour digérer on nous a promenés dans un bateau à fond plat électrique sur le canal de Savière avec un guide sympathique se chargeant de l'animation et des explications en vigueur.

Revenus sans encombre pour 19h dans nos villages, chacun a déclaré avoir passé une agréable journée finalement épargnée par la pluie.

M-FM

Cette année notre club compte une soixantaine d'adhérents de 60 à 93 ans.

Nous essayons tous les mois d'animer le club par un repas, une sortie, une animation. Un groupe de randonneurs est en train de se composer. La sortie se fera le jeudi matin pour permettre l'après-midi de se rendre à la salle La Joie de Vivre pour les incontournables joueurs de belote, tarot, ou autres ainsi que pour nos créatrices.

Fin septembre début octobre un voyage de 8 jours est prévu au Portugal.

Le club bouge et accueille avec plaisir tous les nouveaux adhérents. Cotisation annuelle 25€.

C.C

### Arviciclo

Depuis début Mars, nos sorties vélo ont repris, programmées le samedi, matin ou après-midi, selon l'époque de l'année, ainsi que d'autres sorties en semaine plus adaptées généralement aux « Roule Tranquille ».

Si vous êtes tentés et quel que soit votre niveau, venez essayer.

Vous découvrirez le plaisir de rouler ensemble. Ces sorties sont réalisées selon un rythme qui est adapté à la capacité des participants, dans un cadre privilégié pour la pratique du vélo, le Val Gelon et ses alentours immédiats. Les VAE sont admis.

Tous les ans, nous organisons également des séjours d'une semaine dans d'autres régions nous permettant de nous enrichir de la découverte d'autres lieux et aussi resserrer les liens au sein de notre association. Cette année nous sommes partis à Apt dans le Vaucluse fin mai.



Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet [www.arvicyclo.fr](http://www.arvicyclo.fr).

Le 10 septembre, nous organiserons notre rando des clochers, annulée ces 2 dernières années pour cause de covid. Elle permet de recevoir des cyclistes d'autres clubs et de leur faire découvrir notre commune et ses environs. 2 à 300 personnes sont généralement attendues à cette manifestation.

## Nouveau bureau du comité des fêtes



Lundi 3 mai, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes en présence de 15 associations du village. Leurs présidents et un membre ont été appelés à voter.

En effet, l'ensemble de l'ancien bureau étant démissionnaire, une élection du nouveau bureau et de ses membres actifs a eu lieu. Sur les 15 candidats, 12 ont été élus conformément aux statuts de l'association. Les membres actifs ont ensuite élu le nouveau bureau.

Voici la composition du bureau du comité des fêtes :

Présidente : Laurence Buat

Vice-présidente : Audrey Neuenschwander

Trésorière : Solène Reynaud

Vice-trésorière : Pascale Buch

Secrétaire : Guillaume Ravello

Vice – secrétaire : Benjamin Hérode

Membres : Edouard Oudet, Thibaut Chatanay, Brigitte Gerin, Philippe Brechet, Audrey Ratel, Denis Murgier.



L'équipe des chaudières

Le comité espère la présence de nombreux bénévoles des différentes associations du village pour organiser la traditionnelle **fête du Molliet le dimanche 24 juillet**.

## La Chasse aux œufs de l'Amicale Laïque

Tout au long de l'année, l'Amicale Laïque de l'école d'Arvillard



organise des animations et manifestations avec le soutien des parents, de la municipalité et des habitants de la commune. Les bénéfices servent à financer des projets pédagogiques de l'école primaire.

Ainsi, le 16 avril dernier, était organisée la chasse aux Œufs, couronnée d'un fort succès. Les

enfants devaient récolter 10 « œufs » multicolores avec, en échange, un sujet en chocolat donné au stand d'arrivée.

Cet évènement fut garni de convivialité, bonne humeur, sous un soleil radieux.

BC

L'Amicale laïque tient à remercier d'une part la mairie pour le don des chocolats, d'autre part, les propriétaires ayant laissé leur terrain à dispositions ce jour- là mais également le service périscolaire et les enseignantes qui ont participé, avec les élèves, à la décoration des galets. Enfin, l'association remercie l'ensemble des Pierrus qui ont fait don pour les cartes de membres de bienfaiteurs.



**Retenez la date du 30 juillet pour La soupe des Pierrus.**

## Rythm'et danse



L'association Rythm'et danse se consacre à l'enseignement de la danse en ligne sur des musiques country ou sur des musiques actuelles. Dans une ambiance conviviale, nous faisons travailler notre mémoire et notre forme physique. Notre groupe participe régulièrement à des soirées dansantes et au festival de Samoëns par exemple. Nous nous impliquons au niveau de la commune en participant au carnaval, à la fête du Molliet, au Téléthon. Le 26 juin 2022 nous organisons un marché de créateurs locaux. Nous animerons la journée en faisant découvrir notre activité. Merci par avance.

D.M

# ARVILLARD : les travaux avancent !

## Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente commencés en 2021, ont repris, les entreprises ayant pu obtenir l'ensemble des fournitures.

- Eclairage de la salle : remplacement des luminaires par des leds : terminé en 2021
- Isolation des combles : mise en place d'isolant biosourcé : terminé en 2021
- Remplacement de la VMC simple flux par une VMC double flux : terminé en 2021
- Remplacement des menuiseries extérieures : en cours d'achèvement
- Isolation du bâtiment par l'extérieur : réalisation fin mai / mi-juin 2022

## Réseaux rue de La Chavanne

Les réseaux principaux sont terminés Rue de la Chavanne, Rue du Mollaret et dans les rues adjacentes. Il s'agit notamment des tranchées et de la pose des canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, ainsi que des fourreaux électriques, éclairage public et télécom. La défense incendie, renforcée par de nouveaux hydrants, est opérationnelle. Les nouveaux luminaires à leds seront posés dans quelques semaines.

Les coffrets électriques ont été posés et l'entreprise électrique a tiré les câbles dans les fourreaux. Après validation par Enedis, le raccordement des constructions au réseau enterré pourra commencer. Il en sera de même pour le réseau Orange. Après câblage de toutes les habitations, les enrobés de voirie pourront être réalisés, après mise à la côte définitive de tous les regards. Les anciens poteaux et câbles aériens seront alors déposés, redonnant tout son charme à notre village !

Encore un peu de patience aux riverains, que nous remercions d'avance.

## Travaux 2022

Nous sommes dans l'attente des réponses aux demandes de subventions relatives à la création d'une chaufferie granules avec réfection du réseau de chaleur, ainsi que la création d'un équipement sportif de proximité, faites auprès de l'Etat, de la Région et du Département...



Montage des cages de foot



Entretien des véhicules communaux

## Urbanisme : Arvillard 2022 - Loi ZAN

La Loi ZAN - Zéro Artificialisation Nette a été votée au cours de l'été 2021. Les premiers décrets ont été publiés il y a quelques jours, soulevant un tollé de la part de nos parlementaires.

En résumé, cette loi envisage pour la période 2021-2031 la réduction de moitié des surfaces artificialisées entre 2011 et 2021, afin de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Si cet objectif est louable, sa mise en œuvre sera délicate et risque de se faire au détriment des communes rurales, l'objectif étant de densifier les zones urbaines !

La répartition des surfaces pouvant être artificialisées au cours des dix prochaines années s'effectuera tout d'abord au niveau des SCOT – Schémas de Cohérence Territoriale.

Les Communes rurales devront donc rester vigilantes pour que la territorialisation de cette réduction prenne en compte les spécificités locales.

## Travaux rue de la Chavanne : dernières infos !

Le tirage des câbles d'éclairage public est réalisé et les nouveaux lampadaires à LEDS seront mis en place avant fin juin !!!

Orange interviendra le 7 juillet pour réceptionner les travaux de génie civil, ouvrant la voie au tirage des câbles souterrains. Cette réception permettra alors de finaliser les travaux de voirie,

Voirie : la mise à la côte définitive de tous les regards s'effectuera courant juillet (15 jours de travaux environ), préalablement aux travaux d'enrobés, prévus deuxième quinzaine de juillet, La dépose des poteaux disgracieux pourra intervenir cet automne après raccordement de toutes les habitations aux nouveaux réseaux.

**G.V Adjoint à l'urbanisme et aux travaux**

# DIVERS

## Hommage à nos doyennes disparues depuis le début d'année

**Marguerite Jeannolin** s'en est allée en février, à l'aube de ses-104 ans. Correspondante locale de presse du Dauphiné Libéré, musicienne impliquée dans la vie du village et de la paroisse, elle était aussi l'une des fondatrices du club des Aînés Ruraux.

A son décès **Georgette Chevallier** a occupé la place de doyenne du village, mais pour peu de temps puisqu'elle s'est éteinte à 99 ans le 26 mars. Puis c'est **Rose Champiot** qui l'a remplacée et qui est décédée à son tour fin mai, à 95 ans. En 2021, c'est **Marguerite Perrier** qui nous a quittés à l'âge de 99 ans.

Nous avons une pensée émue pour ces doyennes successives, témoins du passé d'Arvillard, qui nous ont transmis un peu de sa mémoire collective ; l'été dernier, Rose Champiot a encore participé activement à la préparation de l'exposition sur les écoles en nous confiant ses souvenirs et les prénoms de ses camarades de classe...

### Merci Robert !



« L'équipe des chaudières », cuisiniers des traditionnelles fêtes à Arvillard : polente à la Fête du Molliet, Soupe des Pierrus et Boudin du Téléthon est en peine. En effet, leur chef d'orchestre **Robert Jeannolin** les a quittés en ce mois d'avril. Toute l'équipe tient à le remercier pour son sens de la convivialité, pour son souci des autres, pour sa gentillesse et son humour, rebaptisant chaque nouvelle recrue d'un surnom. Cette année, les fêtes n'auront pas tout à fait la même saveur mais elles continuent malgré tout, et c'est tout ce qui comptait aux yeux de Robert.

F.C.

### Incivilités

D'une manière générale, la divagation des animaux domestiques est proscrite et sur la voie publique les chiens notamment doivent être tenus en laisse. De même, il semblerait que les pelouses aux abords de la salle polyvalente et les aires de jeux présentent un intérêt particulier pour les toutous qui ne se gênent pas pour y faire régulièrement leurs crottes. Nous demandons aux propriétaires de promener leurs petites bêtes dans des lieux mieux appropriés afin que les enfants et les marcheurs puissent déambuler tranquillement dans le village sans s'en mettre plein les chaussures ! La propreté de notre environnement est l'affaire de tous !

La mairie déplore également que certains habitants laissent des véhicules en stationnement pendant de longues durées. La voie publique ne saurait être utilisée comme dépendance ou comme garage de mécanique ! Au-delà de 7 jours, tout stationnement abusif sera sanctionné par une amende. Le cadre de vie appartient à tous !

C.B

### Infos pratiques

La mairie envoie ponctuellement par mail, des informations diverses à tous les Pierrus inscrits dans la mailing liste. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à communiquer votre adresse mail à [mairie@arvillard.fr](mailto:mairie@arvillard.fr).

Fermeture de la mairie du 16 au 29 août.

### Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque accueillent toujours avec plaisir les lecteurs de plus en plus nombreux (récemment 15 inscriptions). L'achat de nouveaux documents ainsi que les échanges avec Savoie Biblio (environ tous les 2 mois) permettent d'enrichir et de renouveler les collections adultes et enfants. Une subvention a été demandée auprès du Conseil Savoie Mont Blanc afin de compléter la collection de Bandes Dessinées avec l'espoir qu'elle soit accordée. L'accueil de classes a permis la découverte de la lecture à de nombreux enfants qui se sont inscrits à titre individuel et empruntent régulièrement. Dans le cadre de Bib'en Scènes un spectacle « le cirque des étoiles » sera présenté à la salle polyvalente le vendredi 30 septembre 2022 à 17h00.

Nous rappelons les horaires d'ouverture :

**lundi de 16 h 00 à 18 h 00 - mercredi de 15 h 00 à 17 h 00**

Pendant les vacances d'été quelques jours d'ouverture sont prévus. Les dates ne sont pas encore définies. Celles-ci seront mises en ligne sur le site de la mairie. L'inscription est gratuite.

A.M

### Comment sont prises les délibérations du Conseil Municipal ?

Le mode de scrutin ordinaire est le vote à main levée, sans formule particulière. Il s'applique à défaut d'un mode de scrutin particulier prévu par les textes.

Deux modes de scrutin particulier sont prévus par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le scrutin public s'effectue à la demande du quart des membres présents. Il implique que chaque votant fasse connaître publiquement son vote. Le registre des délibérations relate le nom de chaque votant et le sens de son vote.
- Le scrutin secret s'impose dans deux cas :
  - A la demande du tiers des membres du conseil,
  - Lorsqu'il est procédé à une nomination ou à une présentation.

Le conseil municipal peut toutefois décider de ne pas procéder à un scrutin secret, à l'unanimité de ses membres.

La jurisprudence considère que doit être assimilé à une demande émanant des conseillers eux-mêmes une proposition de vote au scrutin secret faite par le Maire et acceptée, en connaissance de cause, par le conseil municipal (CE 21 juin 1993 requête n° 103.407).

J.C.M



Fabrication cadeaux fête des mères au périscolaire



Décorations de Pâques



Pascale et sa classe avec Roberto, le musicien



Stand Amicale laïque au Marché Perché

Notre Village en image...



Commémoration du 8 mai (photo B. Mauraz)



Mélo latino à l'école

### L'actu des Pierrus n° 3 - juin 2022

Tirage 500 exemplaires. Conception, impression, réalisation et distribution effectuée par nos soins.  
Responsable de la publication : Georges Communal, maire@arvillard.fr